



Neuchâtel, le 8 juin 2016

PAC viticole 1^{ère} étape de la révision

Dans Madame, Monsieur,

Nous vous remercions tout d'abord de nous avoir consulté sur la 1^{ère} étape de la révision du PAC viticole. Vous trouverez ci-dessous les remarques du PSN.

En premier lieu, il apparaît qu'aucunes des questions que nous avons soulevées dans la préconsultation ne trouvent de réponse dans cette première étape. Nous ne pouvons dès lors qu'espérer qu'elles seront traitées dans la seconde étape. Nous resterons attentifs sur ce point.

S'agissant de la première étape qui est soumise à consultation, nous ne pouvons que saluer la pérennisation de quelque 40 ha de vignes. A notre sens, l'affectation doit effectivement refléter l'utilisation réelle du sol.

Nous regrettons toutefois que l'exercice de recherche de surface de compensation pour les SDA ainsi perdues n'a pas été mené. La pérennisation des SDA fait également partie d'un objectif d'importance cantonale et fédérale.

Enfin, il nous semblerait plus qu'opportun que la référence à loi sur la viticulture soit intégrée aux plans d'affectation pour davantage de clarté.

Cordialement

PSN